Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_41-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1

Date de la convocation
7 avril 2026

N° de la délibération
2026-41

L'an 2026, le 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 7 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 7 avril 2026.

Présents (28) : M. TROADEC Christian, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Hélène GUILLEMOT, Isabelle LE LÉON, Alexandra FRAYSSE, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Valérie LUCAS, Fabienne RICHARD, Catherine BOULANGER, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS,

et MM : Patrice LE DU, Jean-Yves NICOLAS, Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Alan LE BUREL, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Yann MANAC'H, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absent ayant donné procuration : Émilie LUQUEL à Claude PRIGENT

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Anne-Marie KERDRAON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 16 avril 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 16 avril 2026

Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) Désignation de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants de la commune

Rapporteur : Hervé PHILIPPE

Selon les dispositions de l'article L 2121-33 du CGCT, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues au CGCT et les textes régissant ces organismes.

Le SDEF est un syndicat mixte regroupant des communes et 2 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).
Il exerce en lieu et place de ses membres la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public d'électricité

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_41-DE

Le syndicat est également habilité à exercer les compétences à caractère optionnel ou autres activités décrites dans ses statuts sur demande et pour le compte de ses membres mais aussi d'autres EPCI.

- L'organisation du service public de distribution de gaz et l'exercice du pouvoir concédant,
- Le développement, le renouvellement et l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public
- L'établissement des infrastructures de communication électronique
- La compétence relative au réseau de chaleur et/ou de froid

La ville de Carhaix est membre du SDEF au titre de la compétence autorité organisatrice des missions de service public d'électricité.

A ce titre, elle doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Ces délégués siègeront :

- Au sein du collège électoral « Centre » du SDEF (comprenant 32 communes) : ce collège électoral désignera parmi les délégués titulaires ceux qui siègeront au comité syndical du SDEF selon la règle suivante : 1 délégué par tranche de 15 000 habitants augmenté d'un délégué par tranche de 15 communes. Les délégués siégeant au comité syndical désigneront le président et les vice-présidents du SDEF composant le bureau.

- Au sein du comité territorial « Huelgoat-Carhaix » (22 communes) :
  Les comités territoriaux auront un rôle consultatif et permettront d'étudier et de préparer les décisions du comité syndical en formation plénière ou restreinte mais et notamment de :
    - Recenser les travaux en cours, et dans un cadre pluriannuel, sur le territoire des différentes communes
    - D'arbitrer les travaux entre différentes communes pour que ceux-ci rentrent dans l'enveloppe définie par le comité
    - D'informer les délégués des communes des décisions ou actualités au niveau du Syndicat Départemental
    - Faire le point sur les missions et actions des concessionnaires,
    - Rendre compte des décisions du comité, du bureau et des groupes de travail constitués dans différents domaines.

Le comité territorial se réunit à minima 2 fois par an, en début et en fin d'année.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner, par un vote à main levée, 2 représentants titulaires, ainsi que deux suppléants pour les représenter auprès du SDEF

Proposition de la liste « Carhaix ville dynamique et solidaire » :
Titulaires : Alexandra FRAYSSE et Hervé PHILIPPE
Suppléants : Daniel COTTEN et Christian TROADEC

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à l'élection de leur représentant, par un vote à main levée (art L2121-21 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_41-DE

Après en avoir délibéré, avec 28 voix pour et 1 abstention (Julie DÉNÈS), les membres du Conseil Municipal désignent comme :

Titulaires : Alexandra FRAYSSE et Hervé PHILIPPE
Suppléants : Daniel COTTEN et Christian TROADEC

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 14 avril 2026

Le Maire,

Christian TROADEC



Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_41-DE